

AVIS PUBLIC CONCERNANT LE DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ
FRÉDÉRIC PERRON, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE, QUE:**

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle de perception général de la taxe foncière générale, des taxes spéciales, des tarifs de compensation ainsi que des conditions de perception pour l'année 2026 est maintenant complété. Le présent rôle de perception général est actuellement déposé au secrétariat municipal, 610, rue Lévesque, bureau 205, Larouche, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, en fonction des restrictions prévues en temps de pandémie.

Que nous procéderons à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la loi.

Fait et donné à Larouche, le 26 janvier 2026.

Frédéric Perron
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil le 26 janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 26 janvier 2026.

Frédéric Perron
Directeur général et secrétaire-trésorier